

## Risques psychosociaux : le harcèlement moral et sexuel

### OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la notion de harcèlement au travail
- Connaître les actions à mettre en œuvre en matière de harcèlement
- Connaître les règles en matière de preuves et les sanctions dans l'hypothèse d'un contentieux

### PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

### NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

### DUREE DE LA FORMATION

9 février 2024  
14h00-18h00  
4 h00 : la ½ journée

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel  
Théorie : 40%  
Pratique : 40%  
Questions/échanges : 20%  
Support de formation fourni au stagiaire  
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board  
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS  
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée  
Certificat de réalisation  
Evaluation de fin de formation

### TARIF

350 € la demi-journée (dans le cadre des ACTUALITES SOCIALES)

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.  
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.  
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.  
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

### PROGRAMME

#### Introduction

L'obligation de sécurité et les risques psychosociaux

#### **I. Définir le harcèlement moral**

- Cadre du harcèlement : les relations de travail
  - . Lien de subordination
  - . Auteur du harcèlement : de l'employeur au simple collègue
  - . Victime du harcèlement : tout salarié

#### **Éléments caractérisant le harcèlement**

- Atteinte à un droit ou à une liberté
- Actes de harcèlement : faits répétés ou pressions graves
- Intention ou non du harceleur

#### **II. Prévenir le harcèlement**

- Prévention
- Bonnes pratiques face à une situation de harcèlement
- Protection du salarié

#### **III. Faire face au contentieux**

- Preuve du harcèlement
- Sanctions civiles et indemnisation

### MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :  
Angéline JONCOUR – Réfèrent formation au 02.98.43.00.50  
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation  
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

### CONTACT

Réfèrent administratif de la formation  
Angéline JONCOUR  
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50